

Le Morvan sauvage

Par Jean Magnien et Yvon Letrange

Salle des fêtes de Cervon Vendredi 17 septembre à 20 h 30

Entrée gratuite

En partenariat avec la mairie de Cervon



Bénédiction de la croix de Maré le Bas

La croix située au milieu du hameau de Maré le Bas était en très mauvais état. A l'emplacement d'un ancien marronnier, elle datait de 1996 et avait subi les assauts du temps. Elle a été refaite en chêne par Béranger CESTRE. Le vendredi 13 août, à la date de l'habituelle voisinade, les habitants de Maré et du Pontot se sont rassemblés autour de la nouvelle croix et le père François-Xavier Reveneau, curé de la paroisse, est venu faire la bénédiction. Un temps convivial a clôturé la soirée.











Quand Eté rime avec Jardin partagé!



La météo de cet été a été très favorable au jardin partagé. Les légumes, courges, fleurs plantés par les participants se sont développés d'une manière étonnante garnissant bacs et alentours, l'embellissant encore plus. Différentes variétés de concombres, cornichons, courgettes ont pu être récoltées.



Des bancs, construits avec des palettes récupérées, ont été ajoutés pour plus de convivialité. N'hésitez pas à vous rendre sur le site, derrière la salle des fêtes, pour découvrir ou redécouvrir ce lieu. Mieux encore : venez nous retrouver et vivre avec nous des temps de découvertes, de partages et d'échanges conviviaux ! Contact : mairiedecervon-lien@mailo.com



Visite de Monsieur le Sous-Prefet

Monsieur Christophe HURAULT, Sous-Prefet de Cosne et de Clamecy est venu en visite le 19 août après-midi. Le temps disponible était trop court pour faire un tour complet de notre commune. Nous avons cependant su montrer son étendue, son patrimoine, les services tels que les écoles, la poste, la cantine, le dynamisme des associations et l'ensemble des activités qui font l'économie et la vie de territoires ruraux comme le nôtre. Nous avons évoqué nos particularités et nos besoins en termes de soutien et de financements. Nos 40 km de voirie, la réfection de la place, les aménagements piétons dans le bourg mais aussi les autorisations d'urbanisme de plus en plus difficiles à obtenir et le maintien de services publics de proximité. Nos dossiers de demandes de subventions à venir ont

été présentés et nous remercions M le Sous-Préfet de l'intérêt qu'il y a porté et des éléments d'aide qu'il a apportés. Pour clore la visite, nous avons effectué un tour du bourg et des bâtiments communaux.



Bulletin de la mairie de Cervon n°24 - page 4 Bulletin de la mairie de Cervon n°24 - page



La commission fleurissement a effectué sa "tournée" dans le bourg et dans les hameaux le lundi 19 juillet. Le mercredi 21 juillet, une partie des membres de la

commission a également accompagné dans la commune le jury des "Vaux d'Yonne" qui décernera des récompenses cette année.

La météo plutôt maussade n'a pas découragé les Cervonnais et nous avons pu constater vos efforts pour embellir et entretenir notre environnement.

Soyez-en tous remerciés et rendez-vous à la fin de l'année 2021 pour le palmarès !



Agriculture

Concours de labour le samedi 21 août

Cette année encore les jeunes agriculteurs du canton

de Corbigny ont choisi notre commune pour leur concours de labour, sur une parcelle appartenant à M. Rignault et exploitée par M. Guyard, à Précy, route de Coulon.

Les contraintes, comme le contrôle du pass sanitaire, ne les ont pas empêchés d'organiser cette manifestation conviviale et attendue.

La remise des prix et le vin d'honneur offert par la mairie ont clos l'après-midi, juste avant l'orage !

Un repas froid permettait à ceux qui le souhaitaient de poursuivre la soirée.

Résultats du concours (les trois premières places de chaque catégorie)



Labour en planches (charrue) : Lucas Siméon (1^{er}), Marc Roux (2^{ème}), Sylvain Sébastien (3^{ème})

Labour à plat (brabant) : Vincent Lafaille (1er), Romain Lorré (2ème), Adrien Roumier (3ème)





Bulletin municipal de la commune de Cervon

Rédacteur-en-chef : Fabien Sansoit / Crédits photos : Commission Lien et Communication Rédaction : sauf précision, les articles sont rédigés par les membres de la Commission Lien et Communication.

COVID-19

Le pass sanitaire

Un pass sanitaire, c'est soit un certificat de vaccination,

soit un certificat de test négatif de moins de 72 heures ou soit un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois valant comme preuve de rétablissement. Il est déployé depuis le 9 juin pour accompagner la réouverture du pays. Son utilisation permet de pérenniser la réouverture de certains lieux et la tenue de certains évènements sans limite de jauge.

Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à certains établissements ou événements, en intérieur ou en extérieur, sans notion de jauge, tels que les cinémas, les musées, les cafés, les restaurants, les hôpitaux, les maisons de retraite, les établissements médico-sociaux (sauf en cas d'urgence) ;

Depuis le 30 août 2021, le pass sanitaire est rendu applicable aux personnes et aux salariés qui interviennent dans ces lieux, établissements, services ou événements ;

Les déplacements de longue distance par transports publics interrégionaux sont également concernés ;

Depuis le 8 septembre, le pass sanitaire n'est plus obligatoire dans les centres commerciaux des départements où le taux d'incidence est inférieur à 200 / 100 000 et en décroissance continue depuis au moins 7 jours.

À compter du 30 septembre 2021, le pass sanitaire sera obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans :

pour plus d'informations consultez : gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire

Fravaux

Entretien de la commune

En l'absence de personnel communal cet été, l'entretien de la commune n'a pas pu être assuré comme à l'habitude. Les élus et les habitants ont souvent effectué les travaux de nettoyage dans le bourg, dans les hameaux, aux abords des bâtiments communaux... Il faut bien avouer que la météo favorable à la végétation cette année ne nous a pas aidés!! Le cimetière a été tondu et nettoyé de la même façon, grâce au travail d'une petite dizaine de bénévoles.



Que toutes les personnes qui ont pris part à l'embellissement et à l'entretien de notre commune soient ici vivement remerciées pour l'aide apportée et le temps passé au service de nos villages.



Le choix des bénévoles de la bibliothèque a été renouvelé comme tous les trimestres. Vous retrouverez la liste des livres ainsi que celle des prêts de la Bibliothèque de la Nièvre (adultes et enfants) sur le site de la Mairie de Cervon : cervon.fr / le village/ les équipements / bibliothèque.

Vous pourrez consulter jusqu'à fin décembre 2021. Passé ce délai, les livres seront remis dans le circuit et toujours disponibles à la bibliothèque.

Le prêt est gratuit, la bibliothèque se trouve rue du four banal dans une salle de l'école primaire. Nous souhaitons vous retrouver toujours plus nombreux. Dans l'impossibilité de nous rencontrer vous pouvez appeler au 03 86 20 01 70 le mercredi de 10h à

12h. Les bénévoles



Bulletin de la mairie de Cervon n°24 - page 2 Bulletin de la mairie de Cervon n°24 - page 3